



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES**
SECRETARIAT GÉNÉRAL
Service juridique

Vannes, le 12 décembre 2014

Préfecture du Morbihan
Direction du cabinet et de la sécurité
Service du cabinet et de la sécurité publique
Place du Général de Gaulle
BP 501
56019 VANNES CEDEX

Dossier suivi par :
M. LASCAUD - Poste 02 97 54 59 49
Mail : morvan.lascaud@csg56.fr
Fax : 02 97 54 83 87



**Objet : - Délégation de service public relative à la desserte en biens et en personnes de Belle-Ile-en-Mer,
Groix, Houat et Hoëdic ;
- Déroulement de la séance du conseil général du 18 novembre 2014.**

Monsieur le Préfet,

Dans le courrier que vous m'avez transmis le 2 décembre dernier, vous souhaitez que je vous communique des éléments d'information sur le déroulement de la réunion du conseil général du 18 novembre 2014, au cours de laquelle l'attributaire de la délégation de service public relative à la desserte en biens et en personnes des îles du large a été désigné et la convention y afférente approuvée.

A titre liminaire, j'ai présenté aux conseillers généraux l'ensemble des points qui seraient abordés au cours de cette réunion. M. André GALL, conseiller général de Vannes Ouest, a alors proposé que l'ordre du jour soit modifié et que les liaisons maritimes soient traitées en premier lieu, ce que j'ai refusé.

Comme prévu à l'ordre du jour, le rapport dédié à la délégation de service public a été débattu à la fin de la séance et, à ce moment-là, il restait des places disponibles pour toutes les personnes intéressées, y compris pour M. Daniel MAINGAUD, président de l'association des Citoyens Contribuables de Touraine (CCT).

Quant au début de séance, des agents du conseil général étaient effectivement présents pour assister à la présentation des orientations budgétaires et ont laissé ensuite leurs places pour tout auditeur désireux d'entendre les débats.

.../...

TA-Rennes 1500352 - reçu le 25 février 2015 à 13:00

Concernant précisément les liaisons maritimes, j'ai noté la présence dans le public de M. François PECHON, de l'association Avenir de Groix. Enfin, j'ai également relevé que l'intégralité des débats pouvait être consultée, quasiment *in extenso*, sur le site dénommé « Anita de Groix » dès le lendemain matin.

Dans ces circonstances, je ne pense pas qu'il y ait une quelconque obstruction à la liberté de tout un chacun d'assister aux débats de notre assemblée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

*Pour le président du conseil général
et par délégation*

Le directeur général des services

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Malfait'.

Patrick MALFAIT